

# CARTOGRAPHIE D'ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS ET VOIES PIETONNES

## Cartographie d'accessibilité de la voirie et de l'espace public

En ville, les personnes handicapées en fauteuil roulant et ceux se déplaçant à roulettes (rollers, trottinettes, parents avec leur poussette, ...) se trouvent souvent face à des difficultés d'accessibilité de la voirie et des équipements urbains.



Exemple de bordure de trottoir non-abaissee au niveau d'un passage piéton



Exemple de trottoir de largeur inférieure à 1.40m et comportant des obstacles empêchant le déplacement d'une personne en fauteuil roulant

## A quoi servent ces cartographies ?

La cartographie d'accessibilité **sert de guide** pour faciliter les déplacements de tous les usagers à roulettes (fauteuils roulants, rollers, poussettes, trottinettes, ...). Elle constitue également un **état des lieux** qui peut servir de base à la réalisation, par les collectivités locales ou les services départementaux, de **travaux d'aménagement**, afin d'améliorer l'accessibilité de la voirie et d'éliminer les secteurs inaccessibles.



Guides d'accessibilité de Paris et de Courbevoie

L'association Mobile-en-Ville (**MeV**) a pour but de favoriser l'accessibilité des villes aux roulettes et aux personnes à mobilité réduite, en réalisant des études de l'accessibilité de l'espace public urbain, et en promouvant la réalisation de **cartographies d'accessibilité**, selon une méthodologie mise au point par MeV en 1997 à Paris. Cette méthodologie est fondée sur le relevé, d'après un certain nombre de critères, des difficultés et contraintes d'accessibilité existantes de la voirie et de l'espace public, et leur transcription sur fonds de plan communal, selon un code graphique particulier.



Extrait de la carte d'accessibilité de Paris réalisée lors du téléthon de 1997

## AVANT



## APRES



Exemple de travaux d'aménagement entrepris par les services départementaux à Courbevoie (92), suite à la réalisation de la cartographie d'accessibilité de la voirie de cette commune

## Que décrivent ces cartographies ?

Elles décrivent l'ensemble des éléments qui influent sur les déplacements des personnes à mobilité réduite et à roulettes, à savoir : l'état et la qualité des revêtements des trottoirs et espaces piétons, la largeur et le dévers des trottoirs, la hauteur des abaissements de trottoir au niveau des passages piétons, la présence d'obstacles, la pente des voies, la présence, l'implantation et l'accessibilité des aires de stationnement GIG-GIC et des équipements publics accessibles aux personnes handicapées (cabines téléphoniques, sanisettes, ...).



Extrait de la carte d'accessibilité de Limoges réalisée lors du téléthon 2003

### LEGENDE :

#### Hauteur des trottoirs au niveau des passages piétons :

- Rond noir : plus de 6 cm
- Rond rouge : entre 4 et 6 cm
- Rond bleu : entre 2 et 4 cm
- Rond vert : entre 0 et 2 cm

#### Type de revêtement des trottoirs :

- Pavés OU voies d'accès pavées tous les 5 à 10 m
- Dalles avec mauvaises jointures OU voies d'accès pavées tous les 10 à 20 m
- Dalles bien jointes ou bitume granuleux OU voies d'accès pavées tous les 20 à 30 m
- Bitume lisse ET voies d'accès pavées exceptionnelles ou absentes

#### Largeur des trottoirs :

- Trait plein : + de 80 cm
- Trait en pointillé : - de 80 cm

#### Type de revêtement des zones piétonnes :

- Revêtement très désagréable (pavés)
- Revêtement assez désagréable
- Revêtement agréable
- Revêtement très agréable

Pour représenter différents niveaux d'accessibilité, MeV s'est inspiré du code couleur des pistes de ski: **vert, bleu, rouge et noir**. L'ordre de ces couleurs correspond à une accessibilité de plus en plus difficile. Ce traitement facilite la lecture pour l'utilisateur, qui peut ainsi évaluer les lieux et secteurs qui lui seront accessibles en fonction de ses capacités ou de son handicap. Il permet également de hiérarchiser les **secteurs problématiques** à améliorer et de faire ressortir les **points noirs** à supprimer.

## Qui réalise ces cartographies ?

Toute personne ou association, souhaitant réaliser une cartographie d'accessibilité de la voirie et de l'espace public selon le concept MeV, peut demander conseil auprès de Mobile-en-Ville, qui lui soumet une charte par laquelle l'intéressée s'engage à respecter l'esprit et les objectifs poursuivis par la cartographie, afin de mener à terme le projet. Il est en particulier primordial d'instaurer un dialogue entre les diverses associations locales concernées par la problématique, les usagers à roulettes et les pouvoirs publics, afin d'inciter ces derniers à entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires, une fois la cartographie d'accessibilité disponible.

Mobile-en-Ville réalise également des études-diagnostic de l'accessibilité de la voirie/de l'espace public, comprenant une phase de relevés et de cartographie, une phase de diagnostic (identification et hiérarchisation des secteurs problématiques et des points noirs) et une phase de préconisation et de chiffrage des travaux d'aménagement nécessaires.

## Quelles sont les villes déjà cartographiées ?

Paris (1997), Rambouillet (1998), Evry (1998), Cergy-Pontoise (1998), Maison-Alfort (1999), Versailles (2000), Strasbourg (2000), Nancy (2000), Courbevoie (2000), Draveil (2001), Toul (2001), La Défense (2002), Limoges (2003), Massy (2004), Le Pecq (2004).

**Association Mobile-en-Ville**

**1, Rue de l'Internationale**

**BP 59**

**91002 Evry Cedex**

**Tel. 06.82.91.72.16**

[mev@mobile-en-ville.asso.fr](mailto:mev@mobile-en-ville.asso.fr)

<http://www.mobile-en-ville.asso.fr>